084-218400174-20230406-DE-2023-016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2023 Affichage: 12/04/2023





Département de VAUCLUSE Arrondissement de CARPENTRAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BÉDOIN

Séance du 06 avril 2023

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal: 23

En exercice: 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

Dont pouvoirs: 5

Date de la convocation: 31/03/2023 Date de publication: 12/04/2023

L'an deux mil vingt trois, le six avril, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de BEDOIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Alain CONSTANT.

Étaient présents : M. Alain CONSTANT, M. Gilles BERNARD, Mme Pascale BEGNIS, Mme Dominique VISSECQ, M. Patrick ROSSETTI, Mme Emmanuèle VALERIAN, Mme Dominique SOUMILLE, M. David MALINGE, M. Romain DETHÈS, Mme Carole PERRIN, Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Jules DONZELOT, M. Patrick CAMPON, M. Olivier MERCIER, Mme Yannick CHARRETEUR, M. Michel PAPE, M. Gino FIN, M. MICHEL FELDMANN.

Étaient absents excusés : Mme Eliane BARNICAUD, M. Patrick EMOND, Mme Cécile PAULIN, M. Christophe CHAUMARD, Mme Michelle PERRIN.

Procurations: Mme Eliane BARNICAUD en faveur de Mme Emmanuèle VALERIAN, M.

Patrick EMOND en faveur de M. Patrick ROSSETTI, Mme Cécile PAULIN en faveur de M. Gilles BERNARD, M. Christophe CHAUMARD en faveur de M. Gino FIN, Mme Michelle PERRIN en faveur de Mme Dominique SOUMILLE. Secrétaire : Mme Carole PERRIN.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° MA-DEL-2023-016

OBJET: CONVENTION DE SERVITUDES AU PROFIT DU SYNDICAT D'ELECTRIFICATION VAUCLUSIEN

RAPPORTEUR: Mme Dominique VISSECQ

Pour les besoins du service public de la distribution d'électricité, le syndicat d'électrification vauclusien (SEV) a besoin d'étblir à demeure une canalisation électrique souterraine dsur la parcelle cadastrée F488, propriété de la commune.

Pour ce faire, le Conseil Municipal est appelé à autoriser la signature d'une convention de servitudes à titre gracieux au profit du SEV.

Vu le projet de convention de servitudes proposée par le syndicat d'électrification vauclusien (SEV),

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver ladite convention jointe en annexe devant intervenir entre la Commune et le SEV,
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture

de Vaucluse le : 12/4/2023

et publication sur le site internet de la commune de

Bédoin le : 13/4/2023

Pour extrait certifié conforme, Le Maire, M. Alain CONSTANT

La Secrétaire de séance, Carole PERRIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.